

N° 41

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

16 décembre 2020

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le **Gouvernement de la République française** et l'**Organisation mondiale de la santé** relatif à l'octroi du statut diplomatique aux fonctionnaires de l'**Organisation mondiale de la santé** de grade **P5** et supérieur du bureau de l'**OMS***

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 692 (2019-2020), 212 et 213 (2020-2021).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation mondiale de la santé relatif à l'octroi du statut diplomatique aux fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la santé de grade P5 et supérieur du bureau de l'OMS, signées à Genève le 21 décembre 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 décembre 2020.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 692 (2019-2020).